Image not found or type unknown

Abonnements tèlèvision dans une hlm

Par **mathieuyv_old**, le **13/11/2007** à **09:14**

Je suis actuellement logé par l'office public de l'habitat de la ville d'Epinal.
Cet organisme impose a ses locataires un abonnement NOOS numericable pour une somme de 106 euros / an.

Est-ce legal qu'une organisme public accorde un monopole a une société privée ?

Comment puis-je me liberer de cet abonnement car je paye deja un abonnement tèlé avec ma connection internet.

Merci de m'informer.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés